

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74 .

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

LE 5 FEVRIER, TOUS DANS LA RUE !

**SALAIRES, EMPLOI, TEMPS DE TRAVAIL,
DROIT DU TRAVAIL ET GARANTIES COLLECTIVES
PRIVE, PUBLIC,
C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER !**

AUGMENTER LES SALAIRES...

AUGMENTER LES SALAIRES DANS LE PRIVE

Remise en cause du SMIC, des minima sociaux, des retraites, chantage à l'emploi dans les négociations salariales, précarisation des emplois, baisse des charges patronales et augmentation des cotisations salariales, pressions continues pour augmenter la productivité des salariés, le patronat n'a de cesse de vouloir baisser le « coût du travail » pour engranger plus de profit . Pour les salariés, c'est toujours travailler plus pour gagner moins.

Le paiement des heures supplémentaires est revu à la baisse (de 50 à 10%) Le salarié français est le plus productif au monde et sa rémunération horaire n'est qu'au 15ème rang. Les retraités voient le niveau de leur retraite s'amenuiser d'année en année. Les minima sociaux et l'indemnisation du chômage sont revus à la baisse en montant et en durée. Le temps partiel imposé devient la norme dans le commerce. De plus en plus de salariés ne peuvent plus se loger et un nombre croissant de famille sont considérés comme « nouveaux pauvres ».

Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires ne cessent d'augmenter (+ 74% en 10 ans).

Les salaires des principaux dirigeants des sociétés cotées au CAC 40 ont augmenté de 80% en 6 ans. Leurs larmes de crocodile devant les charges « insupportables » ne doivent pas faire oublier la longueur de leurs dents et leur appétit de profit sans limite.

LE PATRONAT PEUT ET DOIT PAYER MIEUX LES SALARIES !

AUGMENTER LES SALAIRES DANS LE PUBLIC

En réponse aux mobilisations de la fonction publique et des services publics les 18, 19 et 20 janvier dernier, le gouvernement confirme son mépris des fonctionnaires et des agents des services publics en refusant, de remettre à niveau les salaires et les pensions .

La perte constatée (5%) représente l'équivalent au minimum d'un mois de salaire depuis 4 ans.

Les hausses de cotisations sociales (CSG, retraite additionnelle) représentent une perte nette de 1,16% par mois. Les revalorisations envisagées ne couvrent même pas l'inflation prévue pour 2005.

Il instaure la rémunération au mérite, voulant à la fois opposer les agents entre eux et briser le cadre statutaire de la rémunération. Les qualifications des agents de tous grades ne sont pas reconnues et la pression hiérarchique atteint des sommets inadmissibles. Alors que les cadeaux fiscaux au patronat et aux plus aisés pour 2005 (soit 430 € par ménage payés par l'ensemble des contribuables) permettraient largement de satisfaire nos revendications salariales. C'est un choix politique. Le ministre affirme qu'il n'a pas d'argent sous le tapis. Cela ne l'empêche pas de satisfaire les revendications financières des professions libérales et des patrons. Son tapis est un tapis volant... ses agents !

L'ÉTAT PEUT ET DOIT PAYER MIEUX SES AGENTS !

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES POUR TOUS !

**LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT
DOIVENT NEGOCIER !**

... C'EST POSSIBLE!

Casse de l'emploi dans le privé !

- 9,2% de chômeurs officiellement ;
- 80% des embauches en CDD ;
- des recrutements en temps partiel imposé ;
- une précarité grandissante ;
- des délocalisations brisant l'outil industriel.

La politique du gouvernement est calée sur les demandes du patronat. Un « niveau élevé d'emploi » est l'objectif fixé par la stratégie européenne pour l'emploi signée à Barcelone. Cela ne signifie pas réduire le chômage mais faire travailler plus longtemps (jusqu'à 64 ans) et en remettant en cause le Code du travail et les garanties collectives.

Au nom de restructurations à finalité strictement financière, le patronat multiplie les plans de licenciements après avoir empoché les subventions publiques... pour l'emploi ! Il faut exiger l'arrêt des licenciements et un contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Les salariés ne sont pas des « kleenex »!

Casse de l'emploi dans le public !

Depuis des années, ce sont des dizaines de milliers d'emplois de titulaires et de non-titulaires qui ont été supprimés soit par non remplacement des départs en retraites, soit par privatisations pure et simple. La qualité du service rendu au public s'en est ressentie et la pression sur les agents s'est accentuée.

Les transferts de compétence entre catégories sont devenus le lot commun. La polyvalence exigée des agents, aboutit à une détérioration des conditions de travail. Nous exigeons un moratoire sur les réformes et sur l'emploi. Les suppressions d'emplois doivent cesser et il faut au contraire embaucher. C'est la condition pour améliorer les services publics que les contribuables ont le droit d'exiger !

Précarité, chômage, suppression d'emplois, y'en a marre !

Contre « l'assouplissement de la loi des 35h » !

Le gouvernement veut « assouplir » la loi sur la réduction du temps de travail au nom hypocrite du « temps choisi ». Les salariés à temps partiel imposé, nombreux dans le commerce, apprécieront. Il s'agit en fait d'accroître la flexibilité des salariés et de satisfaire les revendications du MEDEF. Le plan Raffarin appelé « contrat France 2005 » n'est rien d'autre. Le gouvernement et le MEDEF s'inscrivent dans la directive européenne sur le temps de travail qu'aggraverait le projet de traité s'il est adopté. Le projet RAFFARIN choisit d'augmenter les heures supplémentaires sous payées au lieu d'imposer des créations d'emplois.

De véritables négociations doivent s'ouvrir dans l'intérêt de tous.

**CE PROJET ET CETTE DIRECTIVE DOIVENT ETRE COMBATTUS ET
REJETES !**

Contre le décret augmentant le temps de travail, pour une véritable RTT avec création d'emplois.

Le décret dit du « lundi de Pentecôte » a été signé. Il porte à 1607 heures le temps de travail en supprimant un jour férié. L'ARTT est un jeu de dupes. Elle s'est faite sans création d'emploi et sans baisse de l'intensité du travail. Nous devons faire plus aujourd'hui en moins de temps. Ce décret doit être abrogé et le gouvernement doit négocier pour une véritable RTT avec création d'emploi !

Code du travail, garanties statutaires, ils veulent tout casser !

Remise en cause des conventions collectives, négociations par entreprise, chantage à la délocalisation, baisse des salaires, directive Bolkestein, projet de traité au service de la « concurrence libre et non faussée », stratégie européenne pour l'emploi où il est précisé que « les Etats membres (...) réformeront les conditions trop restrictives de la législation en matière d'emploi qui affectent la dynamique du marché du travail », projet de loi Borloo/Larcher sur la « cohésion sociale », « contrat France 2005 », dérégulation sont les maîtres mots du MEDEF et du gouvernement. Dans le public, les garanties statutaires sont remises en cause réforme après réforme : droit à mutation, à promotion, structure de la rémunération, salaire au mérite et au résultat (financier ou statistique, pas social).

**statut, code du travail,
pas touche!**

pas touche à la RTT!

**Tous ensemble
le 5 février, 10h30,**

place de la gare à Rennes